

MOUVEMENT INTER-DEGRE ASH
ULIS collège et lycée

En parallèle du mouvement intra-départemental, un mouvement inter-degré des postes ULIS collège et lycée est organisé, pendant la période d'ouverture du serveur.

Les enseignants qui souhaitent pouvoir participer au mouvement inter-degré de l'ASH (ULIS collège et lycée) doivent faire parvenir leur candidature à la DIPER **pour le 17 avril 2023 (12h00)**, terme de rigueur.

Le dossier de candidature se compose du formulaire ("fiche MOUVEMENT 1er degré ULIS collège et lycée" jointe), d'une lettre de motivation ainsi que d'un CV. Il doit être envoyé à la DIPER (ce.diper56-gestion.collective@ac-rennes.fr).

La liste des postes ULIS collèges et lycées relevant de ce mouvement inter-degré est la suivante :

Discipline / spécialité	RNE	Etablissement	Commune	Support Occupé	Support Vacant
G0176 ULIS CLG TFC	0560002Y	CLG LE VERGER	AURAY	2	
G0176 ULIS CLG TFC	0560010G	CLG JEAN CORENTIN CARRE	LE FAOUET	1	
G0176 ULIS CLG TFC	0560044U	CLG JEAN-LOUP CHRETIEN	QUESTEMBERT	1	
G0176 ULIS CLG TFC	0560214D	CLG PAUL LANGEVIN	HENNEBONT	1	
G0176 ULIS CLG TFC	0560226S	CLG BEAUMANOIR	PLOERMEL	2	
G0176 ULIS CLG TFC	0560802T	CLG CHARLES DE GAULLE	PLOEMEUR	1	
G0176 ULIS CLG TFC	0561330S	CLG ANITA CONTI	LORIENT	1	
G0176 ULIS CLG TFC	0561332U	CLG ROMAIN ROLLAND	PONTIVY	1	1
G0176 ULIS CLG TFC	0561383Z	CLG FRANCOIS RENE DE CHATEAUBRIAND	GOURIN		1
G0176 ULIS CLG TFC	0561384A	CLG JOSEPH KERBELLEC	QUEVEN	1	1
G0176 ULIS CLG TFC	0561409C	CLG DE Kerdurand	RIANTEC	1	1
G0176 ULIS CLG TFC	0561410D	CLG RENE-GUY CADOU	MALANSAC	1	
G0176 ULIS CLG TFC	0561598H	CLG GILLES GAHINET	ARRADON	2	
G0176 ULIS CLG TFC	0561622J	CLG COUSTEAU	SENE	2	
G0176 ULIS CLG TFC	0561931V	CLG ANNE FRANK	PLESCOP	1	
G0177 ULIS CLG TRBL FCT MOTRICES ET MAL. INVAL.	0561931V	CLG ANNE FRANK	PLESCOP	1	
G0176 ULIS CLG TFC	0562028A	CLG SITE TREFAVEN	LORIENT	2	

Les candidatures seront examinées en amont des opérations de mouvement par des représentants des 1^{er} et 2nd degrés (corps d'inspection, conseillère technique du recteur pour l'école inclusive) qui émettront un avis et retiendront ou non les candidatures.

J'attire votre attention sur le fait que, dans le cadre de ce mouvement commun aux enseignants des 1er et 2nd degrés, l'obtention d'un vœu ASH l'emporte sur les autres vœux formulés au mouvement.

En d'autres termes, un enseignant retenu pour occuper un poste ULIS collège ou lycée verra ses autres vœux annulés dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les enseignants titulaires du CAPPEI seront affectés à titre définitif. Ceux d'entre eux qui ne détiennent pas une certification avec le module d'approfondissement ou de professionnalisation correspondant au poste ULIS pourront demander à entrer en formation sur le module de professionnalisation correspondant au poste.